



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 15 février 2024
Procès-verbal n°314

Présent-e-s : M. Sylvain Fuser (président)
Mme Corinne Maison (vice-présidente)
Mme Deborah Brindley (secrétaire)
Mme Magali Besse Giorgi
M. Frédéric Bieri
Mme Mitzi Carmona
M. Stefano Giacometti
Mme Natacha Gonzalez
Mme Eva Keiflin
Mme Nina Rime
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Excusé-e-s : M. Mickael Batista da Silva
Mme Verena Jendoubi
M. Didier Maison
Mme Ana Ménétrety

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 313 de la séance du Conseil municipal du 16 novembre 2023
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjoints
4. Rapport de la commission vie locale et économie de proximité du 11 décembre 2023
5. Rapport de la commission plénière du 18 janvier 2024 (comprenant des éléments relevés lors de la commission de l'environnement du 18 décembre 2023)
6. Rapport de la commission des espaces publics et de la mobilité du 23 janvier 2024
7. Questions orales / écrites
8. Divers

Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux.

1. Approbation du PV n° 313 de la séance du Conseil municipal du 16 novembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2023 est approuvé par 9 « oui » et 1 abstention.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le président indique :

- qu'une association visant à l'organisation du traditionnel tournoi de football des élus genevois est en voie de constitution et que les personnes intéressées à en être membre, notamment pour le futur comité, sont invitées à se manifester.
- qu'une décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinés à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle, a été transmise à la commune et traitée au Bureau du Conseil municipal. Ce dernier ne propose pas d'actionner la procédure d'opposition.

3. Communications du maire et des adjoints

M. Mottet annonce que la date des élections municipales 2025 ont été fixées. Les élections du Conseil municipal et le premier tour du Conseil administratif auront lieu le 23 mars 2025. L'éventuel deuxième tour du Conseil administratif est agendé pour le 13 avril. La clôture du dépôt des candidatures pour le premier tour du Conseil administratif et le Conseil municipal est prévue le 2 décembre.

M. Baudin signale que la police municipale de Bernex organise une conférence sur les escroqueries à l'attention des aînés des communes de la Champagne, de Bernex et de Confignon. Cette conférence aura lieu le 28 mars, à 14h, à la salle communale de Confignon. Une communication ciblée sera faite.

M. Dethiollaz fait savoir :

- que le championnat suisse de cyclisme aura lieu du 20 au 23 juin depuis Aire-la-Ville et devrait emprunter un parcours se rapprochant de l'étape genevoise du Tour de Romandie le 28 avril. L'exécutif a donné un préavis négatif pour cette manifestation en raison d'un manque d'informations. D'autres communes voisines ont également donné un préavis défavorable pour la même raison et également pour préserver la mobilité des habitants. Pour l'instant, l'exécutif reste donc dans l'attente de renseignements complémentaires.
- que l'évolution de l'offre des transports publics ne justifie plus l'existence, sous sa forme actuelle, de l'association Noctambus. A l'instar des communes membres, la commune d'Avully se retirera de cette association au 31.12.2024. Les communes françaises sont toujours membres de l'association.
- que le projet Optima Lux visant à éteindre l'éclairage public sur les routes cantonales sera discuté en détail lors d'une prochaine commission.
- que l'exécutif va procéder à un essai de tri des corbeilles de rue, car il est probable que les communes auront à l'avenir l'obligation de les trier. A l'heure actuelle, tout le monde jette tout et n'importe quoi dans ces poubelles : du PET, du papier, de l'aluminium, etc. Pour le moment, la commune récupère les sacs et les met aux déchets incinérables. Dans le futur, elle récupérera les sacs et les enverra chez un prestataire, qui procédera au tri. Davantage d'informations seront données lors d'une prochaine séance de la commission Environnement.

4. Rapport de la commission Vie locale et économie de proximité du 11 décembre 2023

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport de la séance de la commission Vie locale et économie de proximité consacrée au Tour de Romandie, de passage à Avully le 28 avril 2024, ainsi qu'à quelques divers. **Mme Keiflin**, présidente de la commission, résume les discussions de la commission :

Les associations communales ont été invitées à participer à cette séance de la commission pour leur présenter le Tour de Romandie et leur demander si elles souhaitaient s'associer à la préparation de cet événement. La Ville de Vernier est l'organisatrice principale de cette étape et la fin de la course aura lieu dans cette commune. L'événement est d'une grande ampleur et sera diffusé à la TV. L'objectif principal de cette séance de commission a été de réfléchir à la mise en valeur de la commune d'Avully pendant cette étape, notamment en décorant le village. Il a été également proposé d'organiser des animations, de tenir un stand de boissons et/ou de nourriture. La Mairie aura pour mission de coordonner tous les événements afin d'en maintenir la cohérence. Elle prendra en charge la demande d'autorisation de la manifestation. Les associations se sont déclarées favorables au projet et prêtes à y participer, mais essentiellement pour la décoration. Après le départ des sociétés communales, les commissaires ont suggéré diverses actions qui pourraient être menées. Si, de son côté, l'exécutif n'est pas contre l'événement, il attire l'attention sur la charge de travail qu'implique l'organisation d'une grande manifestation. Le manque d'expérience peut représenter une difficulté supplémentaire. Pour approfondir la discussion, la commission se réunira le 19 mars sous forme d'un groupe de travail.

Dans les points divers, les commissaires ont proposé plusieurs événements : animation de la Fête nationale par un atelier lampions en 2024 et décoration des fontaines à Pâques en 2025. Des apéros chez les voisins pendant la période de Noël ou une animation lors des trois dimanches de l'Avent sont également suggérés, qui seront discutés lors d'une prochaine séance de la commission. En ce qui concerne le petit-déjeuner des entreprises, **M. Dethiollaz** a précisé qu'aucune entreprise ne s'était proposée pour accueillir ce deuxième petit-déjeuner. **M. Dethiollaz** apporte quelques précisions : pour le Tour de Romandie, les routes seront bloquées entre 10h et 16h, et non pas entre 10h et 14h, comme indiqué initialement. Des points de fuite pourraient être aménagés. Les décorations sur la route doivent impérativement être au-dessus de 4m50. En ce qui concerne le petit-déjeuner des entreprises, **M. Dethiollaz** a trouvé trois artisans qui organiseront conjointement un apéro plutôt qu'un petit-déjeuner. Ils prendront donc la relève et la Mairie restera le support administratif pour envoyer les invitations et collecter les réponses. Répondant à une question de **Mme Besse Giorgi**, **Mme Keiflin** confirme qu'avant la distribution d'un éventuel bénéfice à des associations sportives lors des événements organisés pour le Tour de Romandie, les sociétés communales pourront faire rembourser leurs frais auprès de la Mairie jusqu'à concurrence de CHF 200.-. **Mme Maison**, nommée responsable de la décoration, s'est engagée pour réaliser les armoiries d'Avully en grande dimension, avec une banderole qui pourra être réutilisée pour une autre fête. **Mme Keiflin** fait savoir que beaucoup de sociétés communales ont répondu présentes pour cet événement et elle aimerait que le Conseil municipal montre le même enthousiasme en y participant. **M. Dethiollaz** revient sur le sujet d'un atelier lampions pour la fête nationale, soulignant que l'administration communale travaille déjà sur l'organisation de cette fête et sur celle des promotions. Il invite la commission à prévoir ses besoins en électricité ou autres et à élaborer un budget à l'avance.

5. Rapport de la commission plénière du 18 janvier 2024 (comprenant des éléments relevés lors de la commission de l'environnement du 19 décembre 2023

Les conseillers municipaux ont pris connaissance des rapports de la commission de l'environnement du 19 décembre 2023 et de la commission plénière du 18 janvier 2024, dont les points principaux de l'ordre du jour ont été le projet du chauffage à distance (CAD) Avully et le développement solaire photovoltaïque à Avully. M. Bieri, président de la commission de l'environnement, résume le rapport de la commission de l'environnement du 19 décembre 2023, ainsi que celui de la commission plénière du 18 janvier 2024, qui comprend des éléments relevés lors de la commission de l'environnement.

Commission de l'environnement du 19 décembre 2023

M. Patrick Schmutz, directeur Energie durable (ED) et M. Bernard Girod, administrateur groupe Serbeco, ont été invités à participer à cette séance. Un concept énergétique territorial (CET) a été réalisé lors de la précédente législature par un bureau spécialisé, qui a recherché la meilleure solution possible en fonction de la topographie et de l'orientation des bâtiments. La conclusion de ce CET a été que le chauffage à distance par le bois devrait être envisagé. En effet, le bois est une matière première dont le prix est stable en comparaison avec les énergies fossiles. ED a développé un projet de CAD à Confignon en collaboration avec la commune, qui fonctionne bien. Le projet CAD à Avully concerne Gennecy. La construction du bâtiment sera prise en charge par la commune, tandis que l'ensemble des installations techniques (production de chaleur, canalisations et raccordements aux immeubles) sera financé par la société anonyme à créer et regroupant la commune et ED. Un grand nombre de propriétaires des immeubles et

des appartements individuels ont été identifiés par ED, qui prendra contact avec eux afin de leur vendre le projet. ED ne peut pas, à ce stade, donner des chiffres précis concernant le financement du projet, car de nombreux facteurs demeurent en suspens, notamment le nombre de propriétaires intéressés à ce stade. Il est rappelé que le projet CAD ne verra le jour qu'à condition que 70% au moins des chaudières existantes soient remplacées par des surfaces chauffées par le CAD. Les commissaires ont estimé que les réponses de ED à leurs questions étaient à la fois peu claires et insatisfaisantes. Ils ont donc demandé qu'une nouvelle séance de la commission soit agendée, afin qu'ED revienne avec davantage de détails et des chiffres plus précis. La question d'une extension du futur bâtiment du CAD pour y créer un nouveau local pour les jeunes de la commune ou pour des salles à louer, a également été évoquée. En ce qui concerne le développement solaire photovoltaïque sur les bâtiments privés de la commune, **M. Dethiollaz** a rencontré les SIG et Sunpower, souhaitant lancer des actions en faveur des propriétaires privés et institutionnels, afin de les inciter à installer des panneaux photovoltaïques pour réduire la consommation d'électricité et/ou favoriser sa production renouvelable.

Commission plénière du 18 janvier 2024

M. Dethiollaz a rappelé les différentes étapes pour le développement du CAD, notamment les engagements pris par la commune dans la convention de 2021 qui la lie avec ED. Cette entreprise a rappelé que Gennecy a été retenu en tant que secteur le plus propice à la réalisation du CAD en raison de sa forte densité de bâti. La centrale du CAD prévoit l'installation de plusieurs chaudières de capacité différente qui fonctionneront en fonction de la demande, tout en gardant la possibilité de rajouter des chaudières par la suite. ED a rappelé qu'il est différent de raccorder une villa, un immeuble ou un groupe d'immeubles et qu'en l'état actuel, il n'est pas possible d'y parvenir. Un commissaire s'interroge sur les frais fixes qui seront imputés aux locataires, pour lesquels aucune précision n'a été apportée. Il souligne que les bâtiments concernés ne répondent pas aux normes d'isolation requises et que la quantité d'énergie nécessaire au chauffage sera, par conséquent, importante. L'isolation des bâtiments aux normes d'ici 2031 paraît difficile à réaliser et la facture pour les locataires sera donc salée. ED précise que, si l'énergie fossile est moins chère à l'heure actuelle, elle ne pourra bientôt plus être utilisée pour le remplacement des chaudières en fin de vie. Le président de la commission souligne que la communication sur le projet CAD auprès des habitants de la commune devra être irréprochable et transparente et il demande qu'une séance publique d'information soit organisée.

Après avoir pris acte que la commission a décidé à l'unanimité de recommander au Conseil municipal la poursuite du projet CAD, les conseillers municipaux acceptent à leur tour, à l'unanimité des membres présents, la poursuite de ce projet.

Suite au résumé des deux rapports, **M. Dethiollaz** apporte quelques précisions : la commune financera entièrement le bâtiment du CAD et la société créée paiera un loyer à la commune. La commune aura certes investi dans cette société mixte mais s'attend à percevoir, après quelques années, un retour sur investissements grâce aux bénéfices escomptés.

Le président donne la présidence à **Mme Maison**, vice-présidente, pour pouvoir exprimer son opinion : la présentation de la société ED est demeurée peu claire quant aux attentes des locataires sur l'incidence du CAD sur leurs factures. Il espère qu'ED sera en mesure d'obtenir des projections plus précises dès qu'ils auront davantage de données. L'exécutif et le Conseil municipal devront être attentifs au coût réel du CAD pour les locataires de Gennecy. La décision de poursuivre le projet CAD est certes positive du point de vue de l'énergie durable, mais elle engage les finances de plusieurs centaines de nos concitoyens. Si **M. Dethiollaz** estime que la remarque de **M. Fuser** est pleinement justifiée, il n'en demeure pas moins que la commune sera obligée d'aller vers une autre solution que l'énergie fossile, qu'elle le veuille ou non. C'est plutôt ne rien décider qui pourrait être risqué pour la commune, parce qu'un propriétaire privé pourrait choisir, dans quelque temps, de faire aménager un mini-CAD privé, sur lequel aucun contrôle ne serait possible. ED maîtrise la technique du CAD et les coûts de celui-ci, mais la commune fera le lien avec les habitants et les institutions. **M. Fuser** tient ensuite à relever la position d'ED, qui a dit qu'il n'était pas raisonnable d'envisager d'étendre le système de CAD au reste de la commune, parce qu'une telle action ferait exploser le coût de l'énergie pour les premiers acquéreurs. Ne serait-il pas possible d'envisager deux facturations différentes, l'une pour ceux qui seraient raccordés depuis le début de la mise en œuvre du CAD et l'autre, pour ceux qui le feraient ultérieurement ? Il faudrait voir avec ED si une telle facturation est envisageable. **M. Dethiollaz** prend note de la remarque de **M. Fuser**, qu'il transmettra le cas échéant. Il fait un petit rappel historique à propos du chauffage à distance de Cartigny, qui était dans le rouge pendant longtemps au début de sa mise en service : il a fallu 1 km de conduites pour raccorder toutes les maisons de cette commune, c'est ce qui devrait être évité à Avully. Pour chauffer les

immeubles de Gennecy, une certaine capacité sera nécessaire, car ils ne sont pas isolés. Les propriétaires auront l'obligation de les isoler. Après quelques années, la société créée aura les reins suffisamment solides pour envisager une extension au-delà du quartier de Gennecy. L'élément inconnu, aujourd'hui, est le nombre de preneurs, qui se nuance cependant par le fait qu'un propriétaire qui commence à faire son installation de CAD devra tout gérer, c'est-à-dire les demandes d'autorisation, les travaux, les demandes de subvention, pour un coût probablement plus élevé que celui d'un chauffage centralisé. Mais il faut effectivement garder à l'esprit que le CAD ne devra pas être trop onéreux pour les habitants. **M. Baudin** n'est pas d'accord avec le fait de dire que les chiffres énoncés manquent de précision : des tableaux ont été présentés avec des projections. Le projet CAD représente une belle opportunité, un choix de la commune, permettant de disposer d'un chauffage plus rationnel pour nos concitoyens, même si le coût en sera peut-être plus élevé. **M. Fuser** estime que le projet ne comporte pas d'inconnues, puisque la quantité d'énergie pour chauffer Gennecy, ainsi que le prix de la matière première et le coût des installations sont déterminés. **Mme Carmona** pense qu'il faut arrêter de discuter et qu'il faudrait demander à ED combien de propriétaires sont d'accords avec le projet. **M. Dethiollaz** fait savoir qu'il existe une part fixe du coût de l'énergie, peu importe la consommation à l'année. La part variable dépend de la consommation en fonction de la température de l'hiver. Il est donc difficile d'articuler des chiffres précis. **Mme Besse Giorgi** est d'avis qu'il faut aller de l'avant, la commune n'ayant pas vraiment le choix, puisqu'il ne sera bientôt plus possible d'utiliser le mazout. **M. Mottet** fait savoir que la société ED est en train de prendre contact avec des propriétaires. Certains diront peut-être un accord de principe, mais sans le formaliser avant quelques années. S'il n'y a pas assez de primo-adhérents, il faut être conscient que la commune ne pourra pas aller de l'avant. La réalisation du projet pourrait prendre plus de temps que prévu.

Reprenant la présidence, **le président** met au vote la recommandation de la commission de poursuivre le projet CAD, qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Transmettant à nouveau la présidence à la vice-présidente, **M. Fuser** rappelle la proposition qu'il a faite lors de la séance de la commission de l'environnement de convoquer conjointement la commission des bâtiments et la commission sociale, afin de discuter rapidement des besoins communaux concernant le projet d'extension du bâtiment du CAD. **M. Baudin** attend les propositions de date pour une telle séance.

6. Rapport de la commission des espaces publics et de la mobilité du 23 janvier 2024

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du rapport de la séance de la commission des espaces publics et de la mobilité du 23 janvier 2024, consacrée à la piste cyclable Eaumorte-village d'Avully, à la réfection du parking du groupe scolaire et à quelques divers. En l'absence de **Mme Jendoubi**, présidente, **M. Fuser** résume la séance : le premier point concerne la piste cyclable entre Eaumorte et le village d'Avully, dont le tracé actuel est non conforme en raison de l'absence de la ligne blanche délimitant les voies de circulation, obligatoires hors des localités. Un élargissement de la route d'Avully est difficilement envisageable, puisqu'il soulèverait différents problèmes, notamment en raison de l'empiètement sur la zone agricole. Une autre solution est proposée par M. Dethiollaz en envisageant d'aménager un chemin favorisant le passage des vélos sur le chemin des Tanquons.

La commission recommande au Conseil municipal de soutenir l'exécutif dans l'approfondissement de ce projet et d'entamer des discussions avec le Conseil d'Etat.

La commission a discuté ensuite de la réfection du parking du groupe scolaire : M. Dethiollaz propose de procéder à la réfection de ce parking, notamment pour des questions de sécurité, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, d'installation d'une borne de recharge électrique et d'aménagement d'un dépose-minute pour les parents amenant leur enfant à l'école en voiture.

La commission recommande au Conseil municipal de soutenir les démarches permettant l'amélioration du parking du groupe scolaire et d'entreprendre une étude pour trouver la meilleure solution.

Un point divers a été consacré aux limitations de vitesse sur la commune. La commission a constaté que les panneaux de limitation de vitesse sont nombreux et parfois incohérents. La situation devrait donc être corrigée. Une limitation à 30 km/h est envisagée sur le chemin des Meurons et à Gennecy, où le passage piéton devant le centre commercial a été supprimé pour permettre d'aménager l'arrêt du bus TPG Flex. **M. Dethiollaz** apporte un complément d'information : la route d'Avully n'est pas la seule route cantonale à ne pas être conforme, d'autres communes se trouvant face au même problème. Le Département est au

courant de cette situation. Les limitations à 30 km/h au chemin des Meurons et à Gennechy sont en cours de réalisation.

Mme Brindley s'interroge sur la route du Moulin-Roget : elle relate qu'un certain nombre d'automobilistes circulent à vitesse rapide dès qu'ils ont passé le rond-point, en direction de Chancy. Serait-il envisageable de demander au Canton de limiter la vitesse jusqu'à hauteur du Jardin Robinson ? **M. Dethiollaz** confirme que la route du Moulin-Roget est une route cantonale, qui fait partie des routes désignées pour la limitation à 30 km/h, mesure qui est cependant actuellement remise en question. Le sujet est donc entre les mains de l'Etat. Cependant, il convient de souligner que le relevé de mesures de vitesse au centre du village est bien en-dessous de la moyenne des 40 km/h, même si un automobiliste passe de temps en temps à 65 km/h, à 2h du matin, par exemple. La police municipale disposant d'un radar relevant la vitesse, **M. Dethiollaz** verra s'il est possible de l'installer à l'endroit identifié par **Mme Brindley**, car la vitesse se révèle souvent subjective. **Mme Besse Giorgi** estime qu'il faut continuer à faire passer le message que la commune d'Avully souhaite que la totalité du village soit limitée à 30 km/h, y compris les routes cantonales. **M. Baudin** relève que s'il existe une tendance à baisser la vitesse à 30 km/h, certains lobbies luttent contre cette mesure. Le débat est donc plutôt politique. De plus, une limitation à 30 km/h ne garantit pas que tout le monde la respectera et il n'est pas possible de laisser sur place une patrouille de police en permanence. **Mme Besse Giorgi** se demandant s'il est possible de faire une demande pour installer un ou deux radars fixes sur la commune, **M. Baudin** précise que les radars sont installés par la police cantonale, même sur le réseau de la commune.

Le président met au vote la recommandation de la commission de soutenir l'exécutif dans l'approfondissement du projet de la piste cyclable Eaumorte-Avully et d'entamer des discussions avec le Conseil d'Etat : cette recommandation est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le président met ensuite au vote la demande de la commission de soutenir les démarches permettant l'amélioration du parking du groupe scolaire et d'entreprendre une étude pour trouver la meilleure solution : cette demande est acceptée à l'unanimité des membres présents.

7. Questions orales / écrites

Aucune question écrite n'a été reçue.

Mme Keiflin demande des nouvelles sur la proposition du rink-hockey d'organiser des journées de sensibilisation auprès des jeunes de la commune. **M. Baudin** répond que le projet est en cours, mais qu'il ne dispose pas encore de détails plus précis.

8. Divers

Fête romande de gymnastique

Mme Besse Giorgi annonce que la Fête romande de gymnastique 2024 élira domicile à Genève les week-ends des 4-5 mai, 7-9 mai et 14-16 juin 2024. Beaucoup de bénévoles sont recherchés. **M. Dethiollaz** demande à **Mme Besse Giorgi** de transmettre toutes les informations nécessaires à l'administration communale pour qu'elles figurent dans une prochaine communication officielle.

Rédaction des rapports de commission

M. Bieri fait savoir qu'en tant que président de trois commissions, il enverra désormais, avant les séances, un mail aux membres de ces commissions pour demander que l'un d'entre eux se désigne pour la prise de notes en vue de la rédaction du rapport. **Mme Keiflin** relève que personne ne souhaite prendre de notes pendant les séances et que c'est chaque fois compliqué. Le Conseil municipal a déjà discuté de cette problématique et elle aimerait qu'une solution soit trouvée pour les rapports. **Mme Maison** rappelle qu'elle s'est chargée de prendre des notes pour quelques commissions, car personne ne s'était proposé pour cette tâche. Elle informe qu'elle ne le fera pas systématiquement. Elle propose donc que chaque président de commission désigne un commissaire pour la prise de notes, qui pourrait être simplifiée (sujet, coût de l'aménagement proposé, mesures envisagées, décision, etc.) et faire l'objet d'une décision en fin de séance sur ce qui est important ou non. Elle se demande d'ailleurs qui lit les rapports qui comportent 3 ou 4 pages. **Mme Keiflin** propose d'enregistrer les séances, même si elle reconnaît qu'écouter un enregistrement de 2h30 après une commission et faire le rapport ensuite, demandera beaucoup de travail. **Mme Besse Giorgi** est du même avis que **Mme Maison** : les notes prises devraient être simplifiées et le

rapport ne contenir que l'essentiel. Elle pense que tout le monde devrait se sentir capable de prendre des notes et de rédiger un rapport, sans être professionnel dans ce domaine. Il faudrait éviter les remarques désobligeantes lorsque les rapports sont revus en Conseil municipal. Une personne qui n'est pas satisfaite d'un rapport pourrait s'adresser directement à la personne qui l'a rédigé et lui demander de le revoir ensemble. Si **M. Fuser** n'est pas contre le fait de prendre des notes simplifiées, il estime qu'il ne faut pas oublier que les séances de commission doivent faire l'objet d'un rapport objectif et exhaustif à l'intention des citoyens de la commune. Les notes peuvent donc être simplifiées, mais dans une certaine limite. Pour **Mme Carmona**, il s'agit d'une question de responsabilité : le président et un autre commissaire peuvent décider de ce qu'il est important de mettre en avant après la séance. **Mme Besse Giorgi** souligne que, la plupart du temps, si les séances de commission durent 2 heures sur des sujets importants, des documents sont présentés, parfois par des professionnels, et peuvent être joints au rapport. **M. Fuser** propose en dernier lieu que le Bureau du Conseil municipal réfléchisse à la question de la rédaction des rapports de commission et revienne vers le Conseil municipal avec une proposition.

Plans d'action pour la mobilité à Genève

M. Dethiollaz remercie le conseiller municipal qui lui a fait une réponse concernant les plans d'action pour les transports à Genève, proposés par le Conseil d'Etat.

Terrains rachetés par l'Etat de Genève

M. Fuser a appris que l'Etat de Genève avait racheté les terrains de M. Ernest Scherz, terrains destinés aux PLQ actuellement en attente. Il s'inquiète cependant que l'Etat ne redéclasse ces terrains en zone agricole, ce qui aurait comme conséquence que la commune d'Avully aurait ainsi perdu ses possibilités d'aménagement et de développement. Il demande à l'exécutif de rester attentif aux prochains mouvements du canton au sujet de ces parcelles. **M. Mottet** confirme que l'exécutif suit cette question de près, mais qu'il n'a pour le moment pas d'informations plus précises à transmettre au Conseil municipal.

La séance est levée à 21h05.

Le Président

La Secrétaire